

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°176_14112024_359 portant sur :

- La dénomination de « impasse de la Filée – lieu-dit LA FILEE »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 14 novembre 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse de la Filée	14/11/2024	K 1346 - K 1854	1	La Filée	107	impasse de la Filée	LA FILEE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de la Filée	14/11/2024	K 1852 - K 1853 - K 1124	3	La Filée	143	impasse de la Filée	LA FILEE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse de la Filée	14/11/2024	K 1855	2	La Filée	120	impasse de la Filée	LA FILEE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 3 avril 2025

Le Maire
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

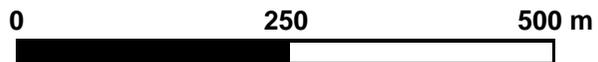
044-200056455-20250403-14-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025

Laurent ROBIN,
Le Maire



La Grivellière

La Pré

La Grande
Galtière

Belle Vue

impasse de la Filée

La Bourairie

Chemin de la Filée



La Filée

Le nom du lieu-dit "La Filée" ne disparaît pas de la future adresse.